

**FCP de droit français**

**LMdG FLEX PATRIMOINE**

**RAPPORT ANNUEL**

au 30 juin 2022

**Société de gestion : UBS La Maison de Gestion**  
**Dépositaire : CACEIS Bank**  
**Commissaire aux comptes : RSM Paris**

UBS La Maison de Gestion - 91 boulevard Haussmann - 75008 - Paris

## SOMMAIRE

Caractéristiques de l'OPC	3
Changements intéressant l'OPC	10
Rapport de gestion	11
Informations réglementaires	15
Certification du commissaire aux comptes	21
Comptes de l'exercice	26

## CARACTÉRISTIQUES DE L'OPC

### FORME JURIDIQUE

Fonds Commun de Placement (FCP), de droit français, constitué en France.

### OPC d'OPC

Jusqu'à 100% de l'actif net.

### MODALITES D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Parts	Affectation du résultat net	Affectation des plus-values réalisées
R Eur	Capitalisation ou distribution	Capitalisation ou distribution
I Eur	Capitalisation ou distribution	Capitalisation ou distribution
J Eur	Capitalisation ou distribution	Capitalisation ou distribution
I-B Eur	Capitalisation	Capitalisation

### OBJECTIF DE GESTION

Le fonds a un objectif de performance absolue patrimonial: il vise une performance régulière, peu volatile et peu dépendante du cycle économique et de la directionnalité des marchés. La gestion est active et diversifiée sur toutes les grandes classes d'actifs (actions, taux, crédit, devises, matières premières, volatilité), toutes les zones géographiques (Amérique du Nord, Europe, Asie-Pacifique et Pays Emergents) via des instruments simples et liquides (futures sur indices, change à terme, OPCVM...). Le fonds vise une performance absolue de 3% à 6% par an au-dessus de l'€STR avec une volatilité attendue comprise entre 3% et 6% et la résistance en phase de crises comme priorité.

### INDICATEUR DE REFERENCE

Aucun indice de marché existant ne reflète l'objectif de gestion du Fonds..

### STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

#### Description des stratégies utilisées

LMdG Flex Patrimoine est géré activement de manière flexible sur un large éventail de classes d'actifs (actions, taux, crédit, devises, matières premières, volatilité...). Le processus d'investissement combine gestion systématique basée sur un modèle propriétaire et décisions discrétionnaires basées sur l'analyse des gérants.

Le processus d'investissement est calibré pour qu'environ deux tiers de la performance et du risque attendu proviennent de la gestion active stratégique et tactique de l'exposition aux classes d'actifs; le tiers restant provenant de l'alpha généré par une sélection d'OPCVM externes ou internes.

L'exposition aux classes d'actifs se base principalement sur un cadre d'analyse systématique combinant différentes variables économique et prix de marché permettant d'estimer notamment la valorisation des actifs, la dynamique économique, le sentiment de marché et le momentum des prix.

Le recours à des modèles quantitatifs développés par la société de gestion vise à rendre le process d'investissement rigoureux et cohérent. L'objectif est de rendre la performance plus robuste et de protéger le portefeuille contre des mouvements extrêmes de marché.

Le fonds peut, dans la limite de 100% de l'actif net, investir dans des OPCVM dans le but de générer un surcroit de performance indépendant de la direction des marchés. Pour ce faire, il investit notamment dans des OPCVM de performance absolue.

La sélection des OPC en portefeuille se fait par une approche intégrant des éléments tant quantitatifs que qualitatifs, tels que: performances passées, ratios et notations, qualité du management, expertise et valeur ajoutée du gérant.

A titre accessoire, le Fonds peut s'exposer sur les marchés des matières premières au travers d'OPCVM répliquant la performance d'indices de matières premières et/ou métaux précieux (or ou autres métaux précieux).

Le degré d'exposition aux matières premières et aux métaux précieux au travers d'OPCVM répliquant la performance d'indices de matières premières est compris entre 0% et 10%.

Les risques de durabilité ne sont pas systématiquement intégrés en raison des caractéristiques de l'objectif d'investissement du fonds et ils ne constituent pas non plus un élément essentiel de la stratégie d'investissement. Le fonds ne privilégie pas des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) particulières ou ne vise pas un objectif spécifique en matière de durabilité ou d'impact. En raison de la nature de l'objectif d'investissement du fonds, les risques de durabilité ne sont pas pertinents. Actuellement, ils ne devraient pas avoir d'impact significatif sur le rendement du fonds.

Par « risque de durabilité », on entend un événement ou une situation ayant trait à l'environnement, la responsabilité sociale ou la gouvernance qui, en se produisant, pourrait avoir un impact négatif important, réel ou potentiel, sur la valeur des investissements effectués par le fonds.

#### Composition de l'actif

Les classes d'actifs entrant dans la composition du Fonds (hors dérivés intégrés) sont les suivantes.

#### **Actions**

L'exposition au risque actions peut varier entre 0 et 40% de l'actif en direct et/ou via des placements collectifs de classification

« actions », et/ou via des instruments dérivés. En termes d'exposition géographique, le gérant n'est pas limité dans la répartition entre les différents pays et secteurs, et une exposition aux pays émergents est possible dans la limite de 40% de l'actif du Fonds. Le gérant n'est pas soumis à des contraintes de tailles de capitalisations. Il peut notamment investir dans des valeurs de petites et moyennes capitalisations, sélectionnées sur des marchés réglementés.

#### **Devises**

Le Fonds peut intervenir sur des instruments financiers à terme ferme sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré, dans le but d'exposer le Fonds aux devises autres que celles de valorisation ou dans le but de couvrir le Fonds contre le risque de change.

#### **Titres de créances et instruments du marché monétaire**

En dehors des investissements en OPC de classification « Obligations et autres titres de créances » et/ou OPC monétaires, le gérant dispose de la possibilité d'investir en direct, entre 0% et 100% de l'actif du Fonds, en titres de créances et instruments du marché monétaire.

Les titres en portefeuille seront sélectionnés selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de crédit de la Société de gestion. En vue de la sélection des titres, la gestion ne s'appuie, ni exclusivement ni mécaniquement, sur les notations émises par les agences de notation, mais fonde sa conviction d'achat et de vente d'un titre sur ses propres analyses de crédit et de marchés.

A titre d'information, ces investissements portent principalement sur des titres d'émetteurs souverains et assimilés et d'émetteurs du secteur privé ou public, réputés de bonne qualité selon l'analyse de la Société de gestion (i.e. de notation S&P au moins égale à BBB-, ou jugée équivalente par la Société de gestion). Le gérant se réserve la possibilité d'investir, à hauteur de 40% maximum de son actif, en titres et/ou en placements collectifs pouvant eux-mêmes être investis en titres, de notation inférieure à « Investment Grade » ou sans notation. La partie des produits de taux non investis sur le marché obligataire peut être placée en OPC monétaires ou TCN (Titres de Créances Négociables) de notation S&P au moins égale à A2 ou une notation jugée équivalente par la Société de gestion. Ainsi, l'acquisition d'un titre, ne se fondera pas exclusivement sur le critère de ses notations mais reposera également sur une analyse interne par la société de gestion des risques de crédit ainsi que des conditions de marché.

En cas d'évolution d'une notation, la Société de gestion effectuera sa propre analyse afin de décider de la cession du titre concerné.

La fourchette de sensibilité au risque de taux sera comprise entre -2 et + 7.

La société de gestion est dotée de moyens internes d'évaluation des produits de taux indépendamment des agences de notation.

#### **Actions et parts de placements collectifs**

Le Fonds peut être investi en actions ou parts de placements collectifs de toutes classifications.

La part détenue en actions ou parts de placements collectifs sera composée dans le cadre des stratégies mises en place dans le portefeuille :

- des parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étranger jusqu'à 100% de l'actif.
- des parts ou actions de FIA et autres placements collectifs, de droit français ou établis dans d'autres Etats membres de l'Union européenne ou de fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger, s'ils respectent les quatre critères de l'article R 214-13 du Code Monétaire et Financier, jusqu'à 30% de l'actif.

Le Fonds peut être investi jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'OPC fermés côtés, éligibles aux OPCVM. Ces parts ou actions traitées sur les marchés sont des parts de capital de sociétés dont l'actif est constitué de parts ou actions d'OPC fermés c'est-à-dire qui n'autorisent l'achat de parts ou actions que pendant une période de souscription initiale limitée dans le temps.

Ces OPCVM, FIA, autres placements collectifs et fonds d'investissement peuvent être gérés par le gestionnaire ou toute autre entité qui lui est liée.

#### Instruments dérivés

##### **Nature des marchés d'intervention**

Le Fonds peut intervenir en exposition comme en couverture sur les marchés réglementés autorisés, ainsi que sur tous les marchés organisés ou de gré à gré, français ou étrangers, qui présentent une liquidité et une position ouverte qui lui paraissent suffisantes et des conditions d'accès satisfaisantes.

##### **Nature des interventions**

Les opérations ont un objectif de couverture et d'exposition. L'ensemble de ces opérations étant limité à la réalisation de l'objectif de gestion.

Ces opérations pourront être négociées avec des contreparties sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de «Best Execution / Best Selection» et à la procédure d'agrément de nouvelles contreparties, pour obtenir, lors de l'exécution des ordres, le meilleur résultat possible pour l'OPCVM, conformément à l'article L. 533-18 du code monétaire et financier.

##### **Risques sur lesquels le gérant désire intervenir**

- Actions, et indices,
- Taux,
- Change,
- Crédit,
- Volatilité
- Matières premières

##### **Nature des instruments utilisés**

- Futures,
- Options,
- Swaps,
- Change à terme,
- Credit default swaps (CDS), mono émetteur,
- Indices de CDS (itraxx, CDX...),
- Options sur indices de CDS,
- Contrats futures et options sur les principaux indices dans les secteurs de l'énergie, des produits agricoles, des métaux de base, des métaux précieux...

##### **Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion**

Ces instruments sont utilisés pour couvrir ou exposer le fonds aux risques principaux en portefeuille.

Toute contrepartie retenue par l'OPCVM en qualité de contrepartie à un contrat portant sur des instruments financiers à terme devra être le garant ou une institution financière de premier ordre agréé pour la négociation pour compte propre. La contrepartie des instruments financiers à terme susvisés (la « Contrepartie ») ne disposera pas d'un pouvoir discrétionnaire sur la composition du portefeuille d'investissement du Fonds, ni sur les actifs sous-jacents des instruments financiers à terme dans la limite et les conditions prévues par la réglementation.

#### Titres intégrant des dérivés

##### **Risques sur lesquels le gérant peut intervenir**

- Action
- Indices
- Taux
- Change
- Crédit
- Volatilité
- Matières premières

##### **Nature des interventions**

Ces instruments sont utilisés pour couvrir ou exposer le fonds aux risques principaux en portefeuille.

##### **Nature des instruments utilisés**

Pourront être utilisés :

- Bons et droits de souscriptions
- Warrants
- Tout support de nature obligataire auquel sont attachés un droit de conversion ou de souscription

### Dépôts

Les dépôts pourront être utilisés, jusqu'à 100% de son actif net, dans le cadre de la gestion des flux de trésorerie de l'OPCVM.

### Emprunts d'espèces

Le gérant pourra, à titre temporaire, effectuer des opérations d'emprunts d'espèces dans la limite de 10% de l'actif du Fonds dans le cadre de la gestion des flux de trésorerie de l'OPCVM. Le recours aux emprunts d'espèces est effectué dans le cadre de la gestion des souscriptions/rachats et/ou d'investissements/désinvestissements en cours.

### Opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres

- Prise et mise en pensions de titres: Néant
- Prêt / Emprunt des titres: Néant

### Contrats d'échange sur rendement global (Total return Swap - TRS)

Néant.

### Contrats constituant des garanties financières

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, l'OPCVM peut recevoir les actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire l'exposition du Fonds au risque de contrepartie. Les typologies d'actifs autorisés, le niveau des garanties financières et la politique en matière de décote sont fixées contractuellement par la société de gestion avec chaque contrepartie et conformément à la réglementation en vigueur. La société de gestion privilégiera systématiquement les garanties financières sous forme d'espèces pour les transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré.

La réutilisation des garanties financières (collateral) n'est pas autorisée :

- la part des garanties reçues qui est réutilisée: Néant.
- réinvestissement des garanties en espèces: Néant.

Les garanties financières en espèces seront placées en dépôts auprès d'entités éligibles.

Le risque de contrepartie lié à des transactions sur instruments dérivés de gré à gré, ne peut excéder 10% des actifs nets de l'OPCVM lorsque la contrepartie est un des établissements de crédit tel que défini dans la réglementation en vigueur, ou 5% de ses actifs dans les autres cas.

### RÈGLEMENT (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)

En tant qu'acteur des marchés financiers, la société de gestion du Fonds est soumise au Règlement 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Ce Règlement établit des règles harmonisées pour les acteurs des marchés financiers relatives à la transparence en ce qui concerne l'intégration des risques en matière de durabilité (article 6 du Règlement), la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité, la promotion des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance dans le processus d'investissement (article 8 du Règlement) ou les objectifs d'investissement durable (article 9 du Règlement).

En application de l'article 6 du Règlement, les risques de durabilité ne sont pas systématiquement intégrés en raison des caractéristiques de l'objectif d'investissement du Fonds et ils ne constituent pas non plus un élément essentiel de la stratégie d'investissement. Le Fonds ne privilégie pas des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) particulières ou ne vise pas un objectif spécifique en matière de durabilité ou d'impact. Actuellement, ils ne devraient pas avoir d'impact significatif sur le rendement du Fonds.

Par « risque de durabilité », on entend un événement ou une situation ayant trait à l'environnement, la responsabilité sociale ou la gouvernance qui, en se produisant, pourrait avoir un impact négatif important, réel ou potentiel, sur la valeur des investissements effectués par le Fonds.

Des informations complémentaires concernant l'intégration du risque en matière de durabilité sont disponibles sur le site internet de la Société de Gestion : [www.lamaisondegestion.com](http://www.lamaisondegestion.com).

### RÈGLEMENT (UE) 2020/852 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 (Règlement Taxonomie)

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

## **PROFIL DE RISQUE**

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés. La valeur de la part du Fonds est susceptible de fluctuer de manière importante en fonction de différents facteurs liés à des changements propres aux entreprises représentées en portefeuille, aux évolutions des taux d'intérêts, des chiffres macro-économiques, de la législation juridique et fiscale.

Le porteur de part ne bénéficie d'aucune garantie de restitution du capital investi. Le Fonds sera soumis aux risques suivants :

### Risque de perte en capital

Le Fonds ne comportant aucune garantie ni protection, le capital initialement investi peut ne pas être intégralement restitué. L'investissement en actions implique un risque de perte en capital. Pour les produits de taux, le risque de perte en capital correspond au risque de défaillance de l'émetteur et/ou à de fortes évolutions des taux d'intérêt.

### Risque lié à la gestion discrétionnaire

Le style de gestion discrétionnaire appliqué au Fonds repose sur l'anticipation de l'évolution des marchés (actions, taux...) et de l'allocation d'actifs faite par le gérant. Il existe un risque que le gérant ne sélectionne pas les titres et/ou les OPC les plus performants et que l'allocation faite entre les différents marchés ne soit pas optimale. La performance du Fonds peut donc être inférieure à l'objectif de gestion et sa valeur liquidative peut avoir une performance négative.

### Risque de modèle

Le processus de gestion du Fonds s'appuie sur la référence à un modèle systématique, mis au point par la Société de gestion, permettant d'identifier des signaux sur la base de résultats statistiques passés. Il existe un risque que ce modèle ne soit pas efficient, rien ne garantissant que les situations de marché passées se reproduisent à l'avenir. Ce modèle peut donc ne pas être aussi performant qu'attendu.

### Risque actions

Le degré d'exposition au risque actions est compris entre 0% et 40% de l'actif net du Fonds. En cas de baisse du marché actions, la valeur liquidative du Fonds risque de baisser. Cette perte de valeur des actifs correspond au risque actions. Le Fonds est exposé à des Sociétés dont la taille de capitalisation peut être faible. Ces entreprises, en raison de leurs caractéristiques spécifiques, peuvent présenter des risques pour les investisseurs. L'attention des souscripteurs est attirée sur les conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés émergents sur lesquels le Fonds peut être exposé, qui peuvent présenter des risques particuliers pour les investisseurs.

### Risque de taux

Lorsque les taux montent, la valeur des produits de taux détenus en portefeuille diminuera. La hausse des taux pourra donc faire baisser la valeur liquidative du Fonds. La baisse du cours de ces actifs correspond au risque de taux. Le degré d'exposition aux marchés de taux sera compris entre 0% et 100%. La fourchette de sensibilité au risque de taux est comprise entre -2 et +7, ce qui signifie qu'en cas d'une hausse des taux de 100 bps, l'impact instantané sur la valeur liquidative du Fonds sera compris entre +2% et -7%. A contrario, en cas de baisse des taux de 100 bps, l'impact instantané sera compris entre -2% et +7%.

### Risque de change

Le Fonds peut investir dans des pays hors zone Euro ou en OPC eux-mêmes autorisés à acquérir des valeurs libellées dans des devises hors zone Euro. Les fluctuations de ces monnaies par rapport à l'Euro peuvent avoir une influence négative sur la valorisation des sous-jacents et donc entraîner une baisse de la valeur de part du Fonds.

### Risque lié aux investissements sur les marchés émergents

L'attention des souscripteurs est attirée sur les conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés émergents sur lesquels le Fonds peut être investis, à hauteur de 40% maximum de ses actifs. Les marchés émergents peuvent présenter des risques particuliers pour les investisseurs, les caractéristiques de liquidité et de sécurité ne correspondant pas toujours aux standards habituels des grands marchés internationaux. En outre, ces pays présentent un risque élevé d'expropriation, de nationalisation et d'instabilité sociale, politique et économique.

### Risque lié aux stratégies de gestion de performance absolue

Le Fonds peut, dans la limite de 100% de l'actif net, investir dans des OPCVM qui mettent en oeuvre des stratégies de gestion visant une performance absolue. Leurs stratégies consistent notamment à profiter d'écarts de cours constatés (ou anticipés) entre différents marchés et/ou secteurs et/ou titres et/ou devises et/ou instruments. Ces techniques sont issues de l'univers de la gestion alternative. En cas d'évolution défavorable de ces prises de position (hausse des opérations vendeuses et/ou baisse des opérations acheteuses par exemple), la valeur liquidative de ces OPCVM pourra baisser. Il est également possible que ces stratégies de gestion conduisent à faire baisser la valeur liquidative du fonds en cas de baisse de la valorisation de ces OPCVM.

### Risque lié à l'investissement en titres spéculatifs à haut rendement (« High Yield »)

Le Fonds peut investir, directement ou indirectement, sur des titres spéculatifs, dont la notation est inexistante ou inférieure à «investment grade» et qui sont négociés sur des marchés dont les modalités de fonctionnement, en termes de transparence et de liquidité, peuvent s'écarter sensiblement des standards admis sur les places boursières ou réglementées européennes. Ces titres « spéculatifs » sont plus risqués et représentent des probabilités de défaut plus élevées que celles des titres de la catégorie « Investment Grade ». Ils offrent en compensation des niveaux de rendement plus élevés mais peuvent, notamment en cas de dégradation de la notation, diminuer significativement la valeur liquidative du Fonds.

### Risque de crédit

Le Fonds peut investir dans des produits de taux. Le risque de crédit est proportionnel à ces investissements et pourra évoluer dans une fourchette de 0% à 100% de l'actif du Fonds. Il représente le risque de défaillance ou de dégradation de la signature de l'émetteur – ou son anticipation par le marché - qui pourra faire baisser la valeur du titre et donc faire baisser la valeur liquidative du Fonds.

### Risque lié aux matières premières

La variation des cours des métaux précieux et matières premières peut engendrer une baisse de la valeur liquidative du fonds. Les composants matières premières pourront avoir une évolution significativement différente des marchés de valeurs mobilières traditionnelles (actions, obligations). Le degré d'exposition aux matières premières est compris entre 0% et 10%. Les risques sont constitués par l'évolution des cours des matières premières, des métaux précieux, des cours des devises dans les pays d'exploitation et des fluctuations des coûts en général, ainsi que par les risques miniers plus spécifiques.

### Risque de volatilité

Le Fonds peut-être soumis au risque de volatilité implicite (qui mesure l'amplitude des variations anticipées des cours de l'actif sous-jacent), à travers des instruments financiers (options, ...) et/ou via des placements collectifs portant un risque de volatilité. L'exposition aux indices de volatilité implicite comme le VIX et VSTOXX sera comprise dans une fourchette de 0% et +3% (en notionnel) de l'actif net du fonds. Tout instrument confondu la fourchette de sensibilité au risque de volatilité sera comprise entre -0,1% et +0,5%. Ces chiffres signifient que pour une variation absolue de 100 bps de la volatilité des instruments sensibles au niveau des volatilités implicites sur lesquels le portefeuille est exposé, l'impact instantané sur le fonds sera compris entre -0,1% et +0,5%.

### Risque de liquidité

Une partie des actifs du FCP peut être investie dans des OPC sous-jacents pouvant présenter une liquidité non quotidienne, notamment hebdomadaire ou bimensuelle. Pour limiter ce risque, les fonds sous-jacents aux valeurs liquidatives hebdomadaires et au-delà pourront représenter jusqu'à 50% maximum de l'actif net, dont 10% maximum au-delà d'hebdomadaire jusqu'à bimensuelle.

### Risque de contrepartie

Le Fonds est exposé au risque de faillite, de défaut de paiement ou de tout autre type de défaut de toute contrepartie avec laquelle il aura conclu un contrat ou une transaction. Il est particulièrement exposé au risque de contrepartie résultant de son recours à des contrats financiers négociés de gré à gré conclus avec la ou les contreparties à ces transactions. Le risque de contrepartie résultant de l'utilisation de contrats financiers est limité à tout moment à 10 % de l'actif net du Fonds par contrepartie. Lorsqu'UBS ou l'un de ses affiliés intervient en tant que contrepartie de contrats financiers négociés de gré à gré des conflits d'intérêts peuvent survenir entre la Société de Gestion du Fonds et UBS ou l'un de ses affiliés. La Société de Gestion encadre ces risques de conflit d'intérêts par la mise en place de procédures destinées à les identifier, les limiter et assurer leur résolution équitable le cas échéant.

### Risque lié aux petites et moyennes capitalisations

Le Fonds peut investir à hauteur de 40% sur les marchés de petites ou moyennes capitalisations qui ont un volume de titres cotés en bourse réduit. Ces marchés sont, par conséquent, souvent plus réactifs à la baisse que les marchés de grandes capitalisations. La valeur liquidative du Fonds peut donc baisser rapidement et fortement.

## **GARANTIE OU PROTECTION**

Néant.

## **SOUSCRIPTEURS CONCERNÉS ET PROFIL DE L'INVESTISSEUR TYPE**

### Souscripteurs concernés

Part R Eur : Tous souscripteurs, et plus particulièrement les personnes physiques.

Part I Eur : Catégorie de parts réservée aux clients institutionnels.

Part J Eur : Catégorie de parts réservée aux clients institutionnels.

Part I-B Eur : Réservée aux OPC nourriciers gérés par le Groupe UBS.

Le Fonds pourra servir de support à des contrats d'assurance-vie.

### Profil type de l'Investisseur

Ce produit s'adresse à des investisseurs, personnes physiques ou personnes morales recherchant, à moyen terme, à travers un placement diversifié, une croissance modérée de leur investissement, avec un niveau de risque modéré. Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Fonds dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, il convient de tenir compte du patrimoine personnel, de l'absence de risque, des besoins actuels et de la durée recommandée de ce placement. Il est également recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques d'un seul OPC.

Aucune part ne sera proposée à l'intérieur même des Etats-Unis ou à des investisseurs qui sont des investisseurs américains.

Un investisseur américain est toute personne qui:

- (i) est une personne des Etats-Unis au sens de l'article 7701(a)(30) du "Internal Revenue Code" des Etats-Unis de 1986, tel que modifié, et des réglementations du Trésor des Etats-Unis promulguées sur cette base;
- (ii) est une personne des Etats-Unis au sens de la réglementation S de l' "US Securities Act" de 1933 (17 CFR § 230.902(k));
- (iii) n'est pas une personne non américaine au sens de la règle 4.7 de la "Commodity Futures Trading Commission" des Etats-Unis (17 CFR § 4.7(a)(1)(iv));
- (iv) réside aux Etats-Unis au sens de la règle 202(a)(30)-I de l'"Investment Advisers Act" des Etats-Unis de 1940, tel que modifié; ou
- (v) tout trust, entité ou autre structure créé(e) dans le but de permettre à des investisseurs américains d'investir dans le FCP.

L'organe de gouvernance de la Société de gestion du Fonds a le pouvoir d'imposer des restrictions (i) à la détention de parts par un investisseur américain et ainsi opérer le rachat forcé des parts détenues, ou (ii) au transfert de parts à un investisseur américain. Ce pouvoir s'étend également à toute personne (a) qui apparaît directement ou indirectement en infraction avec les lois et règlements de tout pays ou toute autorité gouvernementale, ou ( b ) qui pourrait, de l'avis de l'organe de gouvernance de la Société de gestion du Fonds, faire subir un dommage au Fonds qu'elle n'aurait autrement ni enduré ni subi.

L'offre de parts n'a pas été autorisée ou rejetée par la SEC, la commission spécialisée d'un Etat américain ou toute autre autorité régulatrice américaine, pas davantage que lesdites autorités ne se sont prononcées ou n'ont sanctionné les mérites de cette offre, ni l'exacitude ou le caractère adéquat des documents relatifs à cette offre. Toute affirmation en ce sens est contraire à la loi.

Tout porteur de parts doit informer immédiatement le Fonds dans l'hypothèse où il deviendrait un investisseur américain. Tout porteur de parts devenant un investisseur américain ne sera plus autorisé à acquérir de nouvelles parts et il pourra lui être demandé d'aliéner ses parts à tout moment au profit de personnes n'ayant pas la qualité d'investisseur américain. L'organe de gouvernance de la Société de gestion du Fonds se réserve le droit de procéder au rachat forcé de toute part détenue directement ou indirectement, par un investisseur américain, ou si la détention de parts par quelque personne que ce soit est contraire à la loi ou aux intérêts du Fonds.

### Durée de placement recommandée

Minimum de 3 ans.

## CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

### **Prospectus**

- Changement d'adresse de la société de gestion .
- Mise à jour SFDR et taxonomie .
- Remplacement de l'EONIA par l'€STR .
- Changement d'adresse du dépositaire et valorisateur.

### **SCENARIO ECONOMIQUE**

#### 2020 : juillet-décembre

Nous avons démarré l'année avec une forte exposition action et un biais sur les actifs « Value » et émergents. Cette position a été mise à mal par la combinaison de l'intensification du tightening monétaire et réglementaire en Chine et de l'arrivée de la vague Delta. Nous avons donc drastiquement réduit nos expositions Value et Emergentes à l'entrée de l'été. Le fonds a plutôt bien navigué dans la période de Juillet-Septembre grâce

notamment à des trades tactiques (Short Bund en anticipation des élections allemandes par exemple) et un pari long Inde vs reste des émergents. A mi-Octobre la contribution de notre moteur d'allocation tactique était dans la fourchette haute de nos objectifs.

En revanche, nous avons connu des difficultés entre la mi-Novembre et la mi-Décembre. Cette période correspond à la combinaison pour le moins contre-intuitive en termes de timing de l'annonce du tightening de la Fed, en pleine intensification de la vague Omicron. Chacun de ces 2 éléments nous a surpris, et leur combinaison encore plus. D'abord, nos positions « risk-on » sur les actions et les matières premières ont été pris de cours par l'arrivée des inquiétudes relatives à la vague Omicron sur les marchés. Ensuite, là où nous nous attendions clairement à ce que la Fed joue la montre en attendant d'y voir plus clair sur Omicron mais Jerome Powell a intensifié son tightening. Il en a résulté une forte sous-performance de notre moteur tactique, avant une stabilisation et un retour à la surperformance fin décembre et en ce début d'année.

Notre moteur de sélection de fonds a généré une performance positive et régulière en ligne avec notre objectif. Ceci s'explique à la fois par un hit ratio correct, avec un peu plus de la moitié des supports générant un alpha positif ainsi que par une asymétrie positive (l'alpha positif moyen étant supérieur à l'alpha négatif moyen)

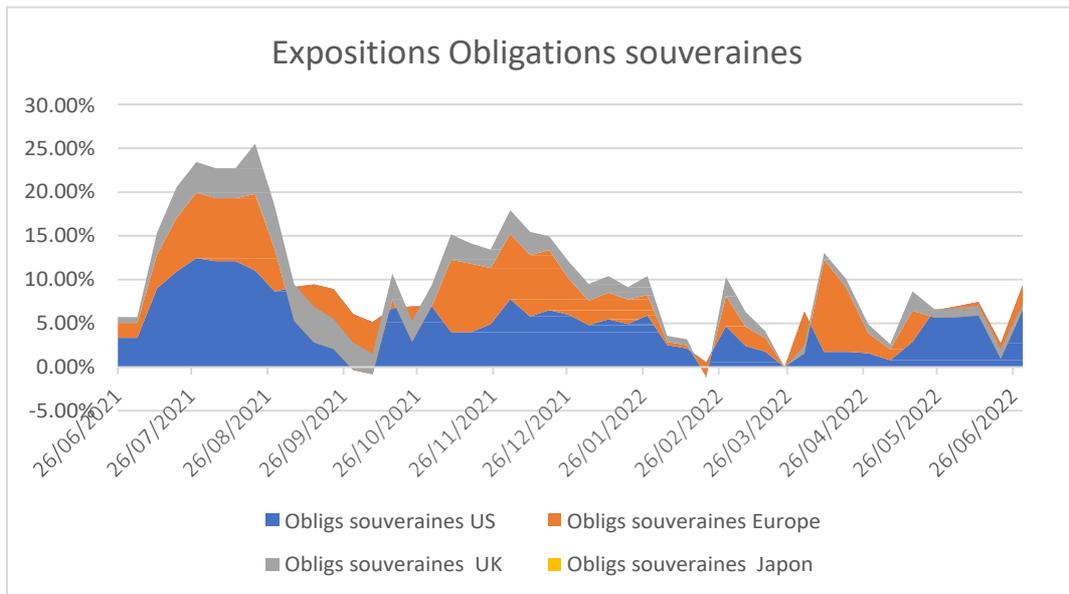
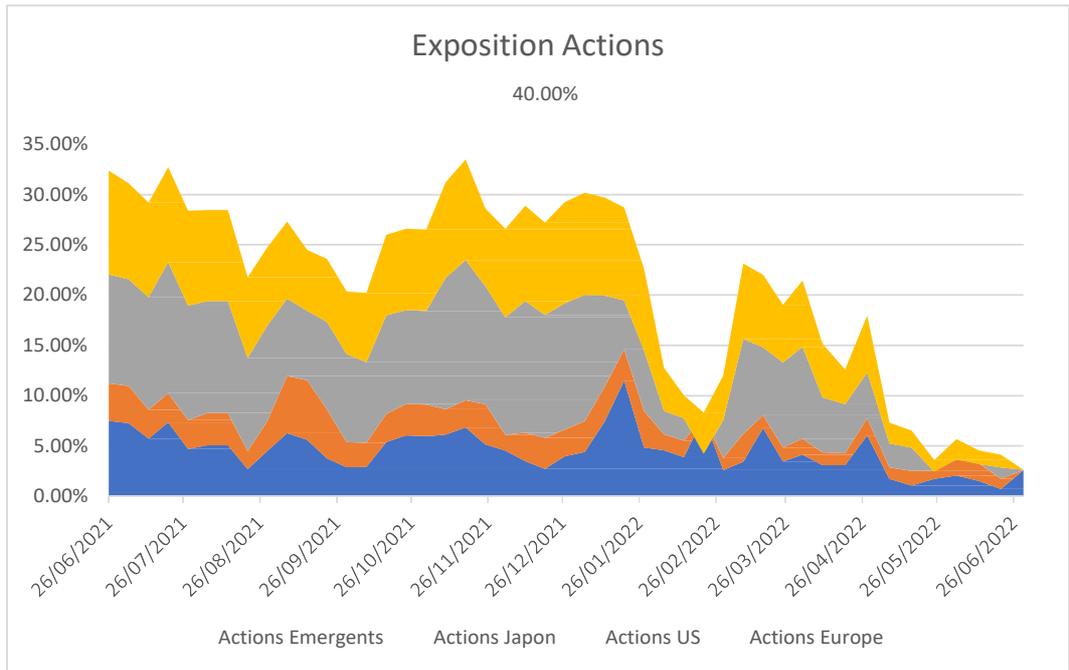
#### 2021 : janvier-juin

L'environnement a été particulièrement difficile pour les fonds diversifiés car presque toutes les classes d'actifs ont baissé. La baisse sur les obligations gouvernementales qui servent en général à diversifier le risque action a même été historique. Flex Patrimoine a relativement résisté dans cette période grâce principalement à une allocation stratégique « vraiment diversifiée »: nous ne mixons pas uniquement des obligations d'état avec des actions (ce qui n'apporte aucune diversification en période d'inflation car les 2 perdent en même temps), ni du crédit avec des actions (ce qui n'apporte aucune diversification car les 2 baissent en période de récession / ralentissement économique). La diversification apportée par quelques autres classes d'actifs telles que les matières premières et les devises a ainsi bien contribué à stabiliser le portefeuille dans cet environnement particulièrement difficile

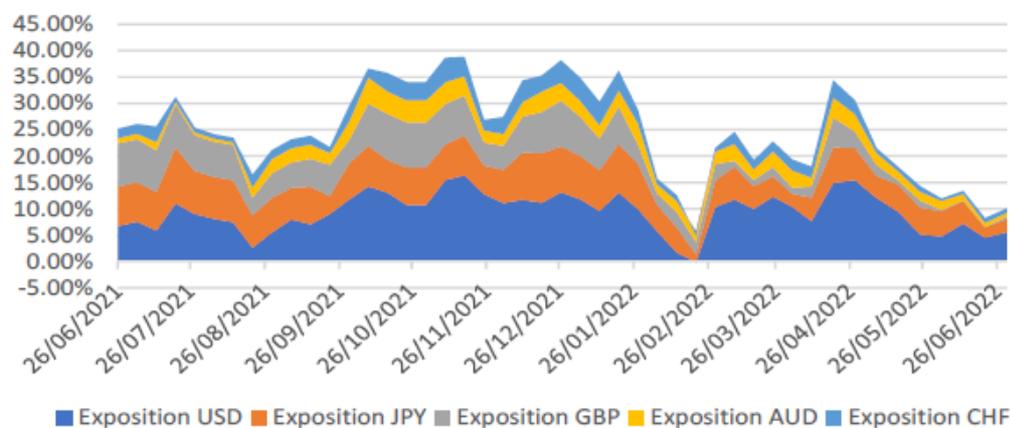
Notre stratégie d'allocation tactique a été impactée négativement par les retournements provoqués par 3 chocs successifs 1/ le retournement à la baisse des marchés actions en Janvier, 2/ l'invasion de l'Ukraine en février, 3/ le rebond des marchés à la mi-Mars. Ces 3 événements ont coûté en créant des changements de dynamiques très différentes sur le marché avec de fortes rotations. La gestion a plutôt créé de la valeur entre ces 3 chocs, mais pas suffisamment pour générer une performance positive. En revanche, l'allocation tactique a permis de contenir la volatilité et la perte maximale.

Le moteur de sélection de fonds a quant à lui réalisé un très bon premier semestre, surtout au vu de l'environnement. Là encore, notre diversification factorielle a bien aidé car nous notre sélection n'était pas biaisée vers les actions croissance et technologie US qui ont beaucoup sous-performé.

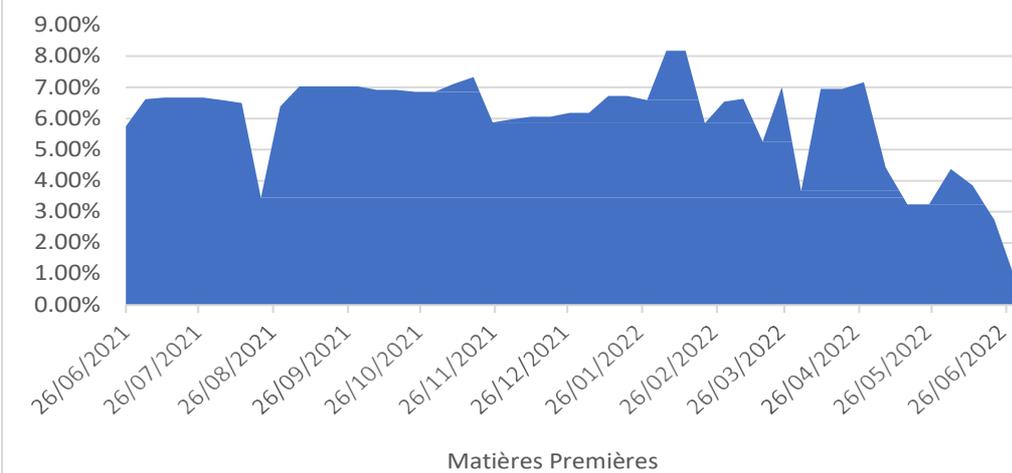
**PRINCIPALES EVOLUTION D'EXPOSITIONS**



## Expositions devises contre EUR



## Expositions Matières Premières



## PERFORMANCE

ISIN	Part	Actif Net	Valeur Liquidative		Performance YTD
		30/06/2022	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2022
FR0013304110	Part J	1 398 408,59	1 079,67	1 037,39	-3,92%
FR0010638726	Part I	35 241 619,33	1 579,56	1 515,37	-4,06%
FR0010626291	Part R	291 046 098,01	1 488,53	1 420,93	-4,54%
<b>TOTAL</b>		327 686 125,93			

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

## Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
GOLDMAN SACHS UBS TOT.RET.STR.E56 CL.C C.	58 837 450,31	81 305 982,63
GAVE CH ONSH RMB BD FD-B EUR	42 305 645,56	62 376 437,24
AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI I	39 517 191,93	12 479 188,25
Merrill Lynch Invest Solutions - Merrill Lynch MLCX Commodity	16 125 956,68	16 250 145,55
KIRKOSWALD GL MACRO UCITS IF USD ACC	19 822 829,44	3 235 359,22
OFI PRECIOUS METALS PART I	7 747 461,75	8 749 659,88
MAN GLG EVENT DRIVEN ALTERNATIVE FUND IN EUR H	535 306,98	13 780 537,38
BREXAN HOWARD ABSOLUTE RETURN GOVERNMENT BOND FUND A EUR CAP	14 091 885,55	
EGERTON CAPITAL EQ F-A EUR		13 198 716,01
CRAWFORD LAKE US EQUITIES FUND I USD CAP	3 084 590,74	8 984 836,91

## INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (ESMA) EN EURO

#### a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :**

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

- **Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 236 773 210,52**

- o Change à terme : 108 445 927,60
- o Future : 128 327 282,92
- o Options :
- o Swap :

#### b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
	SOCIETE GENERALE SA

(\*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
<b>Techniques de gestion efficace</b> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*) <b>Total</b>	
<b>Instruments financiers dérivés</b> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces <b>Total</b>	

(\*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*) . Autres revenus <b>Total des revenus</b>	
. Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais <b>Total des frais</b>	    I 643,94   <b>I 643,94</b>

(\*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

## **TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - REGLEMENT SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)**

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

### **FRAIS D'INTERMEDIATION**

UBS La Maison de Gestion applique une politique de sélection des intermédiaires visant à obtenir le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres passés pour les portefeuilles gérés, en prenant en compte les critères de prix, coût, rapidité, probabilité d'exécution et de règlement, taille et nature de l'ordre, ou toute autre considération relative à l'exécution de l'ordre. Les intermédiaires font l'objet d'un processus de sélection rigoureux faisant intervenir les départements Gestion, Contrôle des Risques, et Conformité, et d'une évaluation régulière sur la base des votes des différents départements. Par ailleurs, la politique de sélection des intermédiaires est revue au moins annuellement et peut être adaptée le cas échéant. Elle est disponible sur le site de la société de gestion : [www.lamaisondegestion.com](http://www.lamaisondegestion.com).

### **POLITIQUE DE BEST SÉLECTION**

Conformément aux articles 321-I 14 et 321-I 15 du règlement général de l'AMF, la société de gestion a mis en place une "Politique de Meilleure Sélection / Meilleure exécution" des intermédiaires et contreparties. L'objectif de cette politique est de sélectionner, selon différents critères prédéfinis, les négociateurs et les intermédiaires dont la politique d'exécution permettra d'assurer le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres. La Politique d'UBS La Maison de Gestion est disponible sur le site Internet : [www.lamaisondegestion.com](http://www.lamaisondegestion.com)

### **DROITS DE VOTE**

Conformément à l'article 319-22 du règlement général de l'AMF, UBS La Maison de Gestion établit un rapport rendant compte des conditions dans lesquelles UBS La maison de Gestion a exercé les droits de vote. Ce document peut être consulté sur le site de la société de gestion de portefeuille à l'adresse [www.lamaisondegestion.com](http://www.lamaisondegestion.com) ou au siège de celle-ci selon les modalités précisées sur le prospectus.

### **CALCUL DU RISQUE GLOBAL**

Le risque global du Fonds est calculé quotidiennement selon la méthode du calcul de la valeur en risque absolue, dite VaR absolue. La valeur en risque est étendue sur une période de vingt jours ouvrables avec un intervalle de confiance à 99 % et avec une limite en risque maximum de 6,5% de la valeur de marché de son actif net. Le niveau anticipé d'effet de levier brut est de 5 maximum.

VaR max	VaR mini	VaR moyen
5,1%	1,2%	3,4%

### **CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE**

L'OPC ne prend pas simultanément en compte les trois critères relatifs au respect des objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG). L'ensemble des informations sur les critères (ESG) sont accessibles sur le site internet d'UBS Asset Management France SA à l'adresse : [www.lamaisondegestion.com](http://www.lamaisondegestion.com)

### **RECOURS A DES TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE**

L'OPCVM n'a pas eu recours à des techniques de gestion efficace de portefeuille au sens de la Directive 2009/65/CE au cours de l'exercice sous revue.

## **TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION**

Le fonds n'a pas eu recours aux opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global.

## **RÈGLEMENT (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)**

En tant qu'acteur des marchés financiers, la société de gestion du Fonds est soumise au Règlement 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit «Règlement Disclosure»).

Ce Règlement établit des règles harmonisées pour les acteurs des marchés financiers relatives à la transparence en ce qui concerne l'intégration des risques en matière de durabilité (article 6 du Règlement), la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité, la promotion des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance dans le processus d'investissement (article 8 du Règlement) ou les objectifs d'investissement durable (article 9 du Règlement).

En application de l'article 6 du Règlement, les risques de durabilité ne sont pas systématiquement intégrés en raison des caractéristiques de l'objectif d'investissement du Fonds et ils ne constituent pas non plus un élément essentiel de la stratégie d'investissement. Le Fonds ne privilégie pas des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) particulières ou ne vise pas un objectif spécifique en matière de durabilité ou d'impact. Actuellement, ils ne devraient pas avoir d'impact significatif sur le rendement du Fonds.

Par « risque de durabilité », on entend un événement ou une situation ayant trait à l'environnement, la responsabilité sociale ou la gouvernance qui, en se produisant, pourrait avoir un impact négatif important, réel ou potentiel, sur la valeur des investissements effectués par le Fonds.

Des informations complémentaires concernant l'intégration du risque en matière de durabilité sont disponibles sur le site internet de la Société de Gestion : [www.lamaisondegestion.com](http://www.lamaisondegestion.com)

## **RÈGLEMENT (UE) 2020/852 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 (Règlement Taxonomie)**

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

## **REMUNERATIONS**

La structure générale de rémunération au sein d'UBS et de ses filiales se focalise sur des facteurs éprouvés de longue date tels que la rémunération au rendement et au comportement, une rentabilité durable, une solide gestion des risques et des capitaux, une attention particulière au client et un travail en équipe et une bonne gouvernance selon les paramètres du Groupe UBS. Nos politiques et programmes de rémunération sont conçus pour ne pas inciter nos employés à favoriser leur propre intérêt ou les intérêts de l'entreprise au détriment potentiel de nos clients.

La politique de rémunération d'UBS La Maison de Gestion (LMDG) fait partie de la politique de rémunération d'UBS (France) Holding. Spécifiquement pour LMDG, elle vise à promouvoir un environnement de gestion des risques sain et efficace, ne pas encourager une prise de risque qui est incompatible avec les profils de risque, les règles ou les instruments de constitution des Fonds Alternatifs d'Investissement (FIA) et les Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) gérés et de se conformer à la stratégie, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts d'UBS, y compris des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts, comme indiqué dans la Politique sur les conflits d'intérêts. Elle veille également à ce que le système de rémunération soit conforme à la réglementation en vigueur et, plus précisément, aux dispositions définies dans (i) la directive 2011/61/EU des gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (AIFM) en date du 8 juin 2011 (la directive AIFM) et le règlement délégué UE 231/2013 ; (ii) la directive 2014/91/UE relative aux investissements collectifs dans les valeurs mobilières (OPCVM), transposée en droit français par le décret ministériel n ° 2016-312 du 17 mars 2016; (iii) les articles L533-22-2 du code monétaire et financier et les articles 321-125 et 319-10 du Règlement Général de l'AMF ; (iv) les lignes directrices de l'ESMA sur les bonnes politiques de rémunération en vertu de la directive OPCVM et de l'AIFMD publiées le 31 mars 2016 (les lignes directrices); (v) la position de l'AMF n ° 2013-11 en date d'août 2013 concernant la rémunération versée par les gestionnaires; et (vi) les directives de l'AMF sur la directive OPCVM V publiée le 3 août 2016.

### **Rémunération fixe**

La rémunération fixe se compose généralement d'un salaire de base, payé mensuellement, qui est déterminé en tenant compte du rôle de l'employé, y compris la responsabilité et la complexité du rôle, le rendement et les conditions du marché local. Il représente une proportion suffisante de la rémunération totale permettant une stratégie d'attribution de performance entièrement flexible, y compris la possibilité de ne pas payer de rémunération variable. Le cas échéant, toute indexation obligatoire du salaire est appliquée conformément aux réglementations locales.

En plus, la société peut, à sa discrétion, offrir des avantages sociaux à certains salariés qui font partie intégrante de la rémunération fixe. Ces avantages comprennent une place de parking, les voitures de société, des indemnités de formation, les indemnités de représentation et les frais d'hébergement.

### **Rémunération variable**

Les employés sont rémunérés par rapport à l'atteinte d'une palette d'objectifs financiers et non financiers. Le montant total de la rémunération variable attribuée repose sur une combinaison de l'évaluation de la performance de l'individu, de l'unité d'affaires concernée et des résultats globaux de la société. En outre, l'évaluation des performances individuelles prend en compte des critères quantitatifs (financiers) et qualitatifs (non financiers). La rémunération variable totale accordée ne remet pas en question la capacité d'UBS à renforcer ses fonds propres. Les paiements de primes de performance peuvent être réduits ou annulés lorsque les critères de performance ne sont pas satisfaits par l'individu concerné, l'unité d'affaires concernée et / ou l'entité UBS dans son ensemble.

### **Détermination du montant de la rémunération variable**

La rémunération variable est évaluée sur la base d'une performance à long terme (pluriannuelle) et le paiement est réparti sur une période qui tient compte de la politique de rachat de la Société et de ses risques de placement. La mesure de la performance utilisée pour calculer la rémunération variable ou les pools de rémunération variable comprend un ajustement pour tous les types de risques actuels et futurs. La détermination de la composante variable individuelle est effectuée et payée une fois par année civile dans le cycle de revue annuel des rémunérations.

### **Paiement de la rémunération variable**

Le paiement ou l'acquisition de la rémunération variable ne se produit que s'il est compatible avec la situation financière globale d'UBS et justifié en fonction du rendement d'UBS, de l'unité d'affaires et de l'intéressé.

Le paiement des primes de performance est assujéti aux modalités et conditions du cadre des rémunérations ("compensation framework") d'UBS en place au moment du paiement et peut être octroyé en vertu de tout plan UBS existant (ensemble, "Plans de rémunération UBS"), qui sera assujéti aux règles du régime au moment de l'octroi de la prime. Les règles des plans de rémunération UBS ainsi que le cadre des rémunérations peuvent être modifiés de temps à autre à la discrétion absolue d'UBS. Les employés qui ne sont pas employés par UBS à la date de paiement de la prime ou qui sont en période de préavis avant la date de paiement ne pourront prétendre au versement de la prime ni être admissibles à recevoir une prime incitative.

### **Revue des examens visés au 3° et 4° du I de l'article 319-10 du règlement général de l'AMF et modifications importantes de la politique de rémunération**

Le Conseil d'Administration de la société UBS holding (France) S.A a décidé de créer, pour l'assister dans l'exercice de sa mission de fixation des principes de la politique de rémunération, le Comité prévu aux articles L.511-89 et L.511-102 du code monétaire et financier et a donné à ce Comité la dénomination de « Comité de Rémunération ». Les modifications et adaptations ultérieures de ces principes seront opérées par le Conseil d'Administration.

Parmi les missions attribuées au comité de rémunération figure la revue annuelle de la politique de rémunération afin de valider qu'elle est toujours conforme à la réglementation applicable et, le cas échéant, proposer des modifications.

La politique de rémunération a été mise à jour par le Comité des rémunérations.

La rémunération variable du personnel identifié de la Maison de Gestion est assujéti à des exigences spécifiques, qui s'appliquent à toute rémunération découlant du rôle, de la fonction qui a déterminé leur statut de personnel identifié dans l'entité correspondante, à savoir :

- Si la rémunération variable d'un Personnel Identifié est strictement supérieure à 100'000 euros au moins 40% et, dans le cas d'un montant particulièrement élevé, au moins 60% de la rémunération variable sera différée de trois à cinq ans ;
- Si la rémunération variable d'un Personnel Identifié est strictement supérieure à 200'000 EUR, un minimum de 50% de la rémunération variable consiste en unités notionnelles de fonds FIA ou OPCVM, ou en des participations équivalentes, des instruments liés à des actions ou des instruments non monétaires équivalents.

Le "compensation framework" pour les salariés impactés (rémunération variable totale supérieure ou égale à EUR 100'000) a été modifié pour tenir compte des exigences ci-dessus de la manière suivante :

- Un minimum de 50% du variable total est différé, investi à 100% dans un fond notionnel
- L'acquisition se fera sur 5 ans
- Si le différé selon le "compensation framework" du Groupe est supérieur à 50%, un différé plus élevé sera appliqué

Le service conformité et contrôle interne (Compliance and Operational Control) effectue un contrôle annuel indépendant du bon respect de la politique de rémunération et du bon fonctionnement de la gouvernance associée.

### Rapport quantitatif pour l'année 2021

Divulgence des rémunérations	Payées par la société de gestion		
	Tout le personnel	Personnes visés	
		Gérants	Autres
Nombre	46	24	10
Rémunération fixe	4 702 780	2 494 900	1 492 000
Rémunération variable	1 698 000	774 500	774 000
Performance fees	0	0	0
<b>Total (agrégat)</b>	<b>6 400 780</b>	<b>3 269 400</b>	<b>2 266 000</b>

### AUTRES INFORMATIONS

Le prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

UBS La Maison de Gestion

91 Boulevard Haussmann

75008 PARIS

Email : [www.lamaisondegestion.com/contacts](http://www.lamaisondegestion.com/contacts).





**RSM Paris**

26, rue Cambacérés

75 008 Paris

France

Tél. : +33 (0) 147 63 67 00

Fax : +33 (0)147 63 69 00

[www.rsmfrance.fr](http://www.rsmfrance.fr)

## **LMdG FLEX PATRIMOINE (EUR)**

### **FONDS COMMUN DE PLACEMENT**

Régi par le livre II du Code monétaire et financier

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 30 JUIN 2022**

## Aux porteurs de parts,

### 1. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif LMdG FLEX PATRIMOINE (EUR) constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

### 2. FONDEMENT DE L'OPINION

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> juillet 2021 à la date d'émission de notre rapport.

### 3. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### 4. VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

## 5. RESPONSABILITÉS DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

## 6. RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des

lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 10 octobre 2022

RSM PARIS  
Société de Commissariat aux Comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de Paris



Mohamed BENNANI  
Associé

## COMPTES DE L'EXERCICE

**BILAN AU 30/06/2022 en EUR**

**ACTIF**

	30/06/2022	30/06/2021
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>		
<b>DÉPÔTS</b>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>322 962 685,73</b>	<b>315 381 178,64</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Titres de créances</b>		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>322 014 114,93</b>	<b>314 384 581,45</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	309 461 082,69	292 065 079,58
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	1 582 450,54	
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	228,08	13 144 186,83
Autres organismes non européens	10 970 353,62	9 175 315,04
<b>Opérations temporaires sur titres</b>		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>948 570,80</b>	<b>996 597,19</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	948 570,80	996 597,19
Autres opérations		
<b>Autres instruments financiers</b>		
<b>CRÉANCES</b>	<b>116 571 525,92</b>	<b>128 128 370,03</b>
Opérations de change à terme de devises	108 445 927,60	122 142 436,49
Autres	8 125 598,32	5 985 933,54
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>24 935 952,30</b>	<b>16 318 925,39</b>
Liquidités	24 935 952,30	16 318 925,39
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>464 470 163,95</b>	<b>459 828 474,06</b>

## PASSIF

	30/06/2022	30/06/2021
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	339 123 215,28	319 320 383,58
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-7 167 546,03	16 652 523,44
Résultat de l'exercice (a,b)	-4 269 543,32	-5 228 405,62
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>327 686 125,93</b>	<b>330 744 501,40</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>953 086,27</b>	<b>998 846,12</b>
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	953 086,27	998 846,12
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	953 086,27	998 846,12
Autres opérations		
<b>DETTES</b>	<b>1 17 814 405,37</b>	<b>124 796 087,80</b>
Opérations de change à terme de devises	109 195 368,93	122 735 640,49
Autres	8 619 036,44	2 060 447,31
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>18 016 546,38</b>	<b>3 289 038,74</b>
Concours bancaires courants	18 016 546,38	3 289 038,74
Emprunts		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>464 470 163,95</b>	<b>459 828 474,06</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

**HORS-BILAN AU 30/06/2022 en EUR**

	30/06/2022	30/06/2021
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
SIM SIMEX MINIJ 0922	12 454 688,16	
<b>LIFFE LG GILT 0921</b>		2 238 336,54
LIFFE LG GILT 0922	2 250 999,07	
<b>FGBL BUND 10A 0921</b>		2 243 930,00
FGBL BUND 10A 0922	4 612 180,00	
<b>US 10YR NOTE 0921</b>		5 027 826,97
US 10YR NOTE 0922	21 655 238,17	
<b>XEUR FGBX BUX 0921</b>		7 519 880,00
XEUR FGBX BUX 0922	4 743 240,00	
<b>CBOT USUL 30A 0921</b>		10 561 335,27
CBOT USUL 30A 0922	9 005 661,44	
<b>DJES BANKS 0921</b>		327 250,00
DJES BANKS 0922	2 070 810,00	
<b>SP 500 MINI 0921</b>		8 317 547,85
SP 500 MINI 0922	11 780 453,39	
VSTOXX MINI 0722	868 725,00	
<b>IN NSE SP CN 0721</b>		3 797 657,48
IN NSE SP CN 0722	7 429 255,34	
<b>DJS BAS R FUT 0921</b>		340 200,00
DJS BAS R FUT 0922	1 146 180,00	
<b>DJE 600 OIL G 0921</b>		323 375,00
DJE 600 OIL G 0922	1 021 680,00	
<b>MME MSCI EMER 0921</b>		16 917 581,58
MME MSCI EMER 0922	11 605 213,07	
MSCI CHINA 0922	9 909 574,82	
<b>NQ USA NASDAQ 0921</b>		9 323 922,76
NQ USA NASDAQ 0922	14 116 179,64	
<b>DJS TRAVEL 0921</b>		329 680,00
<b>E-MIN RUS 200 0921</b>		8 951 749,73
<b>XEUR FSMI SWI 0921</b>		9 246 715,93
<b>DJ STX600 AUT 0921</b>		323 200,00
DJ STX600 AUT 0922	645 970,00	
DJE 600 EUROP 0922	7 488 800,00	
<b>OSFT TOPIX IN 0921</b>		8 119 018,67
DJS TECH FUT 0922	1 632 900,00	

	30/06/2022	30/06/2021
CBOE VIX FUT 0722	819 617,39	
<b>EURO STOXX 50 0921</b>		11 355 400,00
DJS TELECOM 0922	160 510,00	
<b>FTSE 100 FUT 0921</b>		9 269 928,36
<b>MSCI EMG MKT 0921</b>		3 443 005,31
MSCI EMG MKT 0922	2 909 407,43	
<b>MSCI CH FREE 0921</b>		4 175 368,92
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

## COMPTE DE RESULTAT AU 30/06/2022 en EUR

	30/06/2022	30/06/2021
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	2 498,50	2 319,61
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
<b>TOTAL (1)</b>	<b>2 498,50</b>	<b>2 319,61</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	1 643,94	
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	164 415,90	230 410,87
Autres charges financières		
<b>TOTAL (2)</b>	<b>166 059,84</b>	<b>230 410,87</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>-163 561,34</b>	<b>-228 091,26</b>
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	4 050 004,06	4 993 064,09
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>-4 213 565,40</b>	<b>-5 221 155,35</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-55 977,92	-7 250,27
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>-4 269 543,32</b>	<b>-5 228 405,62</b>

### I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

#### Règles d'évaluation des actifs

#### Méthodes d'évaluation

##### a - Actions, obligations et autres titres de créances et valeurs assimilées

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé et en fonctionnement régulier sont évalués :

- au cours de clôture du marché de référence ou au prix contribué s'il s'agit de marchés européens
- au dernier cours connu sur leur marché principal ou au prix contribué l s'il s'agit de marchés étrangers non européens.

Les titres de créances négociables sont évalués à leur valeur de marché, ou, en l'absence de transactions significatives permettant de dégager un prix de marché incontestable, par l'application d'une méthode actuarielle sur la base d'une courbe de taux établie par la Société de gestion à partir de taux de marché fournis par les principaux coteurs de la place, affectés le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur. Toutefois, et en application des dispositions du règlement du Fonds, les titres de créances négociables dont la durée de vie résiduelle est, ou devient, inférieure ou égale à trois mois, sont évalués en linéarisant sur la durée de vie restant à courir la différence entre la dernière valeur du marché et la valeur de remboursement. Cependant, en cas de sensibilité particulière, cette méthode sera écartée au profit de la valeur de marché.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du Comité de Valorisation de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles

##### b - Les parts ou actions de placement collectif

Les parts et actions de FIA, autres placements collectifs ou fonds d'investissement de droit français ou étranger sont évaluées soit à la dernière valeur d'actif net unitaire connue soit à leur dernière valeur connue au jour de calcul de la valeur liquidative du FCP.

Les organismes de placement collectifs valorisant dans des délais incompatibles avec l'établissement de la valeur liquidative du FCP sont évalués sur la base d'estimations sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion, notamment à partir des dernières informations communiquées par l'administrateur ou le gérant du fonds, lorsque celles-ci semblent plus proche de la valeur effective de marché de la part du fonds sous-jacent concerné.

### c - Instruments financiers à terme

- Les opérations sur les marchés à terme ferme sont valorisées au cours de compensation. La valeur de marché pour les contrats à terme ferme est égale au cours multiplié par le nombre de contrats.
- Les instruments financiers à terme conditionnels de gré à gré négociés sur un marché réglementé sont valorisés au cours de clôture. La valeur de marché pour les opérations conditionnelles est égale à la traduction en équivalent sous-jacent (A supprimer)
- Les swaps de taux à plus de 3 mois sont valorisés à leur valeur de marché. Lorsque la durée de vie devient inférieure à 3 mois, les swaps de taux sont valorisés jusqu'à l'échéance sur la base du dernier taux connu. S'ils sont acquis moins de 3 mois avant l'échéance, les intérêts sont linéarisés.
- Les changes à terme sont évalués par amortissement du report / déport jusqu'à l'échéance.

Les instruments financiers à terme dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

### d – Devises

Les avoirs en compte et les cours de titres et autres valeurs exprimés en devises étrangères sont convertis dans la devise de comptabilité de l'OPC suivant le cours communiqué par la Banque Centrale Européenne au jour de l'évaluation.

### Frais de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le Dépositaire et la Société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la Société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au Fonds, se reporter à la partie statistique du Document d'Information Clé destiné à l'Investisseur (DICI).

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème	
Frais de gestion financière	Actif net	Part R Fur : Part I Fur : Part J Fur : Part I-B Fur:	1,10% TTC maximum 0,60% TTC maximum 0,45% TTC maximum 0 % TTC maximum
Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	Part R Fur : Part I Fur : Part J Fur : Part I-B Fur:	0,15% TTC maximum 0,15% TTC maximum 0,15% TTC maximum 0,10% TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	2,50% TTC maximum	
Commission de mouvement		Néant	
Commission de surperformance	Actif net	Part R Fur : 10% TTC de la surperformance annuelle du fonds par rapport à €STR +4,5% par an* avec High Water Mark**.	
		Part I Fur : 10% TTC de la surperformance annuelle du fonds par rapport à €STR +4,5% par an* avec High Water Mark**.	
		Part J Fur : 10% TTC de la surperformance annuelle du fonds par rapport à €STR +4,5% par an* avec High Water Mark**.	
		Part I-B Fur: Néant.	

#### \*Frais variables

Ces frais de gestion variables font l'objet à chaque calcul de valeur liquidative et sur l'actif du jour, d'une provision en cas de surperformance ou d'une reprise de provision, plafonnée à hauteur des dotations effectuées, en cas de sous-performance. Ces frais de gestion variables demeurent acquis à la société de gestion au prorata du nombre de parts rachetées lors de chaque calcul de valeur liquidative et en fin d'exercice pour le solde. La surperformance est calculée en comparant, sur l'exercice, l'évolution de l'actif du fonds, après frais de fonctionnement et de gestion, et un actif de référence ayant réalisé une performance identique à celle de l'€STR +4,5% sur la période de calcul, en enregistrant les variations liées aux souscriptions et aux rachats du fonds.

\*\*Le système de High Water Mark n'autorise la société de gestion à prétendre à des commissions de surperformance que si la valeur liquidative de fin d'exercice est supérieure à la valeur liquidative dite High Water Mark égale à la dernière valeur liquidative ayant supporté une commission de surperformance ou, à défaut, à la valeur liquidative d'origine.

Pourront s'ajouter aux frais facturés à l'OPCVM et affichés ci-dessus, les coûts suivants:

- les coûts liés aux contributions dues par la société de gestion à l'AMF au titre de la gestion de l'OPCVM
- les coûts juridiques exceptionnels liés au recouvrement des créances de l'OPCVM
- les frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du RG AMF.

L'information relative à ces frais est décrite ex post dans le rapport annuel de l'OPCVM.

#### **Affectation des sommes distribuables**

##### **Définition des sommes distribuables :**

Les sommes distribuables sont constituées par :

##### **Le résultat :**

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

##### **Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

##### **Modalités d'affectation des sommes distribuables**

<b>Parts</b>	<b>Affectation du résultat net</b>	<b>Affectation des plus et moins-values nettes réalisées</b>
R Eur	Capitalisation ou distribution	Capitalisation ou distribution
I Eur	Capitalisation ou distribution	Capitalisation ou distribution
J Eur	Capitalisation ou distribution	Capitalisation ou distribution
I-B Eur	Capitalisation	Capitalisation

## 2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/06/2022 en EUR

	30/06/2022	30/06/2021
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>330 744 501,40</b>	<b>328 413 892,45</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	89 526 374,87	76 797 339,00
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-76 847 724,92	-97 811 708,09
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	22 203 704,62	13 633 755,13
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-4 373 127,26	-5 931 743,52
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	46 982 629,51	65 223 149,71
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-73 869 119,58	-53 841 859,18
Frais de transactions	-470 351,15	-278 089,90
Différences de change	9 565 232,04	-3 881 614,21
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-11 253 734,56	14 058 798,44
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	23 495 547,87	34 749 282,43
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-34 749 282,43	-20 690 483,99
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-308 693,64	-413 894,06
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-250 566,94	58 126,70
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-58 126,70	-472 020,76
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-4 213 565,40	-5 221 155,35
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		-2 369,02 (*)
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>327 686 125,93</b>	<b>330 744 501,40</b>

(\*) N-1 : indemnisation erreur VL de mai 2020

### 3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

#### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
<b>TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
<b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
<b>TOTAL TITRES DE CRÉANCES</b>		
<b>PASSIF</b>		
<b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
<b>TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
<b>HORS-BILAN</b>		
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
<b>TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Actions	73 605 276,08	22,46
Taux	54 722 006,84	16,70
<b>TOTAL AUTRES OPÉRATIONS</b>	<b>128 327 282,92</b>	<b>39,16</b>

### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							24 935 952,30	7,61
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							18 016 546,38	5,50
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations	54 722 006,84	16,70						

### 3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	24 935 952,30	7,61								
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	18 016 546,38	5,50								
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture										
Autres opérations									54 722 006,84	16,70

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

### 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 JPY		Devise 3 GBP		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC	73 669 671,84	22,48			10 970 353,62	3,35		
Opérations temporaires sur titres								
Créances	6 469 893,64	1,97	6 220 004,06	1,90	55 099,91	0,02	5 713 365,22	1,74
Comptes financiers	23 307 955,07	7,11	176 992,19	0,05	1 369 010,37	0,42	2 158,21	
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes	94 570 749,33	28,86			10 837 629,73	3,31		
Comptes financiers							952 242,45	0,29
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations	89 230 600,69	27,23	12 454 688,16	3,80	2 250 999,07	0,69		

### 3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/06/2022
<b>CRÉANCES</b>		
	Achat à terme de devise	11 870 530,29
	Fonds à recevoir sur vente à terme de devises	96 575 397,31
	Ventes à règlement différé	4 284 664,98
	Souscriptions à recevoir	20 419,78
	Dépôts de garantie en espèces	3 798 542,26
	Autres créances	21 971,30
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>116 571 525,92</b>
<b>DETTES</b>		
	Vente à terme de devise	97 429 097,30
	Fonds à verser sur achat à terme de devises	11 766 271,63
	Achats à règlement différé	7 979 281,76
	Rachats à payer	308 906,65
	Frais de gestion fixe	323 184,26
	Frais de gestion variable	3 205,72
	Autres dettes	4 458,05
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>117 814 405,37</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>-1 242 879,45</b>

### 3.6. CAPITAUX PROPRES

#### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
<b>Part LMdG FLEX PATRIM (EUR) I</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	9 346,644	14 733 963,45
Parts rachetées durant l'exercice	-10 330,778	-16 210 973,21
Solde net des souscriptions/rachats	-984,134	-1 477 009,76
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	23 256,047	
<b>Part LMdG FLEX PATRIM (EUR) J</b>		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice	-39,000	-42 339,59
Solde net des souscriptions/rachats	-39,000	-42 339,59
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 348,000	
<b>Part LMdG FLEX PATRIM (EUR) R</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	50 410,378	74 792 411,42
Parts rachetées durant l'exercice	-41 050,406	-60 594 412,12
Solde net des souscriptions/rachats	9 359,972	14 197 999,30
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	204 826,564	

#### 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>Part LMdG FLEX PATRIM (EUR) I</b>	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
<b>Part LMdG FLEX PATRIM (EUR) J</b>	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
<b>Part LMdG FLEX PATRIM (EUR) R</b>	
Total des commissions acquises	184,08
Commissions de souscription acquises	184,08
Commissions de rachat acquises	

### 3.7. FRAIS DE GESTION

	30/06/2022
<b>Part LMdG FLEX PATRIM (EUR) I</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	278 941,80
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,75
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	87,40
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
<b>Part LMdG FLEX PATRIM (EUR) J</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	8 853,59
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,60
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	16,20
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
<b>Part LMdG FLEX PATRIM (EUR) R</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	3 743 737,42
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,25
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	3 102,12
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue.»

### 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

#### 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

#### 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

### 3.9. AUTRES INFORMATIONS

#### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/06/2022
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	

#### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/06/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

#### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/06/2022
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
<b>Total des titres du groupe</b>			

### 3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/06/2022	30/06/2021
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau		
Résultat	-4 269 543,32	-5 228 405,62
<b>Total</b>	<b>-4 269 543,32</b>	<b>-5 228 405,62</b>

	30/06/2022	30/06/2021
<b>Part LMdG FLEX PATRIM (EUR) I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-295 896,59	-450 422,32
<b>Total</b>	<b>-295 896,59</b>	<b>-450 422,32</b>

	30/06/2022	30/06/2021
<b>Part LMdG FLEX PATRIM (EUR) J</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-9 494,28	-11 996,49
<b>Total</b>	<b>-9 494,28</b>	<b>-11 996,49</b>

	30/06/2022	30/06/2021
<b>Part LMdG FLEX PATRIM (EUR) R</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-3 964 152,45	-4 765 986,81
<b>Total</b>	<b>-3 964 152,45</b>	<b>-4 765 986,81</b>

**Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes**

	30/06/2022	30/06/2021
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-7 167 546,03	16 652 523,44
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
<b>Total</b>	<b>-7 167 546,03</b>	<b>16 652 523,44</b>

	30/06/2022	30/06/2021
<b>Part LMdG FLEX PATRIM (EUR) I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-770 521,29	1 986 745,40
<b>Total</b>	<b>-770 521,29</b>	<b>1 986 745,40</b>

	30/06/2022	30/06/2021
<b>Part LMdG FLEX PATRIM (EUR) J</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-30 570,58	114 459,45
<b>Total</b>	<b>-30 570,58</b>	<b>114 459,45</b>

	30/06/2022	30/06/2021
<b>Part LMdG FLEX PATRIM (EUR) R</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-6 366 454,16	14 551 318,59
<b>Total</b>	<b>-6 366 454,16</b>	<b>14 551 318,59</b>

### 3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2018	31/12/2019	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>181 601 488,41</b>	<b>302 028 840,63</b>	<b>328 413 892,45</b>	<b>330 744 501,40</b>	<b>327 686 125,93</b>
<b>Part LMdG FLEX PATRIM (EUR) I en EUR</b>					
Actif net	31 113 967,03	58 424 621,67	66 556 807,39	38 288 827,43	35 241 619,33
Nombre de titres	22 142,081	38 409,141	45 462,461	24 240,181	23 256,047
Valeur liquidative unitaire	1 405,19	1 521,11	1 463,99	1 579,56	1 515,37
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-11,92	12,24	-63,43	81,96	-33,13
Capitalisation unitaire sur résultat	-12,80	-46,63	-6,35	-18,58	-12,72
<b>Part LMdG FLEX PATRIM (EUR) J en EUR</b>					
Actif net	894 835,43	2 219 310,55	1 069 286,54	1 497 505,66	1 398 408,59
Nombre de titres	935,000	2 139,000	1 070,000	1 387,000	1 348,000
Valeur liquidative unitaire	957,04	1 037,54	999,33	1 079,67	1 037,39
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-8,59	31,78	-43,28	82,52	-22,67
Capitalisation unitaire sur résultat	-6,82	-6,83	-3,59	-8,64	-7,04
<b>Part LMdG FLEX PATRIM (EUR) P en EUR</b>					
Actif net	122 085 708,39	211 020 726,51			
Nombre de titres	88 874,709	142 265,657			
Valeur liquidative unitaire	1 373,68	1 483,28			
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-11,65	45,53			
Capitalisation unitaire sur résultat	-16,16	-15,57			

	31/12/2018	31/12/2019	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022
<b>Part LMdG FLEX PATRIM (EUR) R en EUR</b>					
Actif net	27 506 977,56	30 364 181,90	260 787 798,52	290 958 168,31	291 046 098,01
Nombre de titres	20 525,327	21 035,630	188 183,308	195 466,592	204 826,564
Valeur liquidative unitaire	1 340,14	1 443,46	1 385,81	1 488,53	1 420,93
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-11,36	44,36	-60,14	74,44	-31,08
Capitalisation unitaire sur résultat	-19,11	-18,69	-9,49	-24,38	-19,35

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI I	EUR	26	27 002 074,46	8,24
H2O MULTIBONDS IUSD	USD	27	4 240 153,40	1,29
H2O MULTIBONDS SP IUSD	USD	32	749 553,28	0,23
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>31 991 781,14</b>	<b>9,76</b>
<b>IRLANDE</b>				
AKO GLOBAL UCITS B2 EUR	EUR	293,02	44 055,56	0,01
ANDURAND UCITS FUND CLASS A EUR HEDGED	EUR	6 824,3563	1 001 408,77	0,30
ANDURAND UCITS FUND CLASS F EUR HEDGED	EUR	58 309,0872	8 736 193,98	2,67
CORUM BUTLER CREDIT STRATEGIES ICAV BUTLER CREDIT OPPORTUNIT	EUR	20 366	2 233 250,02	0,68
CORUM BUTLER CREDIT STRATEGIES ICAV BUTLER CREDIT OPPORTUNIT	EUR	114 934,3861	12 517 595,94	3,82
CORUM BUTLER CREDIT STRATEGIES ICAV BUTLER CREDIT OPPORTUNIT	EUR	27 412,8367	3 110 466,05	0,95
GAVE CH ONSH RMB BD FD-B EUR	EUR	28 644	3 276 014,28	1,01
HI BENNBURIDGE EM ABSOLUTE RETURN FUND EUR INITIAL SHARES	EUR	56 301	5 150 415,48	1,57
IAM CARRHAE CAPITAL UCITS FUND USD	USD	12 090	11 582 866,45	3,54
KIRKOSWALD GL MACRO UCITS IF USD ACC	USD	190 682	18 625 260,37	5,69
KLS Arete Macro Fund Class I EUR ACC	EUR	102 375	11 213 338,50	3,42
Lafayette UCITS ICAV - Lafayette Dalton Asia Pacific UCIT's	EUR	4 912	8 935 086,66	2,72
LYXOR/SANDLER US EQUITY FUND-CLASS SI EUR	EUR	109 571	11 438 445,40	3,49
MAJEDIE AM TORTOISE-Z-HDG-EUR	EUR	5 566 096	6 762 873,43	2,06
Man Fds VI plc-Man GLG Alpha Select Alternative INH EUR Dist	EUR	139 016	16 409 448,64	5,01
ML-CHELODINA UCITS FD-INSUSD	USD	178 803,8601	18 922 714,43	5,78
MONTLAKE INV US EQTY LS EUR IP	EUR	49 377	5 555 628,47	1,70
R PARUS FD I EUR HEDGED	EUR	55 300	8 157 856,00	2,48
RV CAPITAL ASIA OPP-B EUR	EUR	18 242,704	19 167 408,42	5,85
U ACCESS IRL GCA CR LSU-BEUR	EUR	168 431,835	18 024 783,35	5,50
WINTON TREND FUND UCITS I EUR ACC	EUR	57 548	7 694 340,24	2,35
<b>TOTAL IRLANDE</b>			<b>198 559 450,44</b>	<b>60,60</b>
<b>LUXEMBOURG</b>				
BREXAN HOWARD ABSOLUTE RETURN GOVERNMENT BOND FUND A EUR CAP	EUR	132 250	13 606 461,90	4,15
CANDRIAM ABSOLUTE RETURN EQUITY MARKET NEUTRAL V EUR ACC	EUR	3 739	5 691 505,80	1,73
GOLDMAN SACHS UBS TOT.RET.STR.E56 CL.C C.	USD	202 900	2 546 667,20	0,78
HELIUM SELECTION A EUR	EUR	8 278	12 168 163,32	3,71
HELIUM SELECTION S EUR	EUR	925	1 414 393,45	0,43
LANDSEERAM EUROPEAN EQUITY FOCUS LONG SHORT FUND CLASS I EUR	EUR	57 833	5 892 962,93	1,80
LMY MW SYSTM ALPH UCIT USDB	USD	128 741	17 002 456,71	5,19
Merrill Lynch Invest Solutions - Merrill Lynch MLCX Commodity	EUR	52 393	9 154 628,89	2,80
MERRIL LYNCH INVEST.SOLUTIONS ASIA EVENT DRIVEN CL.B C.	EUR	71 708	11 432 406,44	3,49
S.GAIA EGERTON EQ.C C.2DEC	EUR	1	204,47	
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>78 909 851,11</b>	<b>24,08</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>309 461 082,69</b>	<b>94,44</b>

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Fonds professionnels à vocation générale et équival. d'autres Etats membres UE et organismes de titrisation cotés</b>				
<b>LUXEMBOURG</b>				
MUL-LYXOR MSCI INDONESIA UCITS ETF	EUR	12 119	1 582 450,54	0,48
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>1 582 450,54</b>	<b>0,48</b>
<b>TOTAL Fonds professionnels à vocation générale et équival. d'autres Etats membres UE et organismes de titrisation cotés</b>			<b>1 582 450,54</b>	<b>0,48</b>
<b>Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres UE et organismes de titrisation non cotés</b>				
<b>FRANCE</b>				
BNP P BOND C CI C PARTS CLASSIC C	EUR	1	228,08	
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>228,08</b>	
<b>TOTAL Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres UE et organismes de titrisations non cotés</b>			<b>228,08</b>	
<b>Autres organismes non européens</b>				
<b>GUERNSEY</b>				
BH MACRO LTD	GBP	216 589	10 970 353,62	3,35
<b>TOTAL GUERNSEY</b>			<b>10 970 353,62</b>	<b>3,35</b>
<b>TOTAL Autres organismes non européens</b>			<b>10 970 353,62</b>	<b>3,35</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>322 014 114,93</b>	<b>98,27</b>
<b>Instrument financier à terme</b>				
<b>Engagements à terme fermes</b>				
<b>Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé</b>				
CBOE VIX FUT 0722	USD	30	-1 081,83	
CBOT USUL 30A 0922	USD	61	9 266,34	
DJE 600 EUROP 0922	EUR	-370	-11 425,00	
DJE 600 OIL G 0922	EUR	66	-35 860,00	-0,02
DJES BANKS 0922	EUR	519	-174 464,50	-0,05
DJS BAS R FUT 0922	EUR	42	-123 115,00	-0,04
DJS TECH FUT 0922	EUR	60	-4 520,00	
DJS TELECOM 0922	EUR	14	1 050,00	
DJ STX600 AUT 0922	EUR	26	-61 850,00	-0,02
FGBL BUND 10A 0922	EUR	-31	-12 470,00	-0,01
IN NSE SP CN 0722	USD	247	-25 704,72	
LIFFE LG GILT 0922	GBP	17	-74 198,42	-0,02
MME MSCI EMER 0922	USD	-242	50 949,35	0,02
MSCI CHINA 0922	USD	379	38 930,60	0,01
MSCI EMG MKT 0922	USD	-51	3 936,10	
NQ USA NASDAQ 0922	USD	-64	-250 135,35	-0,07
SIM SIMEX MINIJ 0922	JPY	-119	27 578,75	
SP 500 MINI 0922	USD	65	106 403,94	0,03
US 10YR NOTE 0922	USD	191	218 117,80	0,07
VSTOXX MINI 0722	EUR	297	48 365,00	0,01
XEUR FGBX BUX 0922	EUR	-29	19 660,00	0,01
<b>TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé</b>			<b>-250 566,94</b>	<b>-0,08</b>
<b>TOTAL Engagements à terme fermes</b>			<b>-250 566,94</b>	<b>-0,08</b>
<b>TOTAL Instrument financier à terme</b>			<b>-250 566,94</b>	<b>-0,08</b>

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Appel de marge</b>				
APPEL MARGE CACEIS	USD	-157 531,23	-150 682,70	-0,05
APPEL MARGE CACEIS	JPY	-3 917 000	-27 578,75	
APPEL MARGE CACEIS	EUR	350 114,5	350 114,50	0,10
APPEL MARGE CACEIS	GBP	63 870	74 198,42	0,03
<b>TOTAL Appel de marge</b>			<b>246 051,47</b>	<b>0,08</b>
<b>Créances</b>			<b>1 16 571 525,92</b>	<b>35,57</b>
<b>Dettes</b>			<b>-1 17 814 405,37</b>	<b>-35,95</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>6 919 405,92</b>	<b>2,11</b>
<b>Actif net</b>			<b>327 686 125,93</b>	<b>100,00</b>

Part LMdG FLEX PATRIM (EUR) R	EUR	204 826,564	1 420,93	
Part LMdG FLEX PATRIM (EUR) I	EUR	23 256,047	1 515,37	
Part LMdG FLEX PATRIM (EUR) J	EUR	1 348,000	1 037,39	